ASSEMBLÉE NATIONALE

XV^e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

– Audition de MM. Éric Paumier, co-président de Hopps Group, et Alain Brousse, directeur général d'Adrexo (filiale de Hopps Group), sur les dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale pour les élections régionales et départementales..... 2

– Audition de MM. Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste, et Philippe Dorge, directeur général adjoint en charge de la branche service-courrier-colis, sur les dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale pour les élections régionales et départementales 13

– Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, sur les dysfonctionnements dans l'organisation logistique des élections régionales et départementales 20

Mardi
29 juin 2021
Séance de 17 heures

Compte rendu n° 106

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Présidence de Mme Yaël Braun-Pivet, *présidente*

Mme Mathilde Panot. Malgré vos déboires durant ces élections, messieurs, il est un domaine dans lequel vous excellez : en matière de maltraitance des salariés et de travail dissimulé, vous êtes champions toutes catégories !

En 2009, vous avez été contraints de verser plus de 900 000 euros à vingt-trois salariés employés à temps partiel alors qu'ils travaillaient à temps plein. En 2012, vous avez dû vous acquitter de 480 000 euros pour le travail dissimulé de treize salariés à Grenoble, puis d'une amende de 30 000 euros pour des salariés à Pau. En 2015, vous avez versé 52 834 euros à une salariée pour un faux temps partiel à Clermont-Ferrand ; en 2018, 600 000 euros à dix-sept salariés pour le même motif, et 140 000 euros à un couple dans l'Orne. Et n'oublions pas Raymond, décédé à 75 ans d'un infarctus, en 2011, qui n'avait jamais eu de visite médicale ; ses proches ont reçu environ 5 000 euros de dommages et intérêts pour votre irresponsabilité. Quel palmarès !

On comprend mieux pourquoi il vous fallait renflouer les caisses grâce à ce nouveau contrat de distribution du matériel électoral. Quand on dépense, en dix ans, plus de 2 millions d'euros de frais judiciaires aux prud'hommes, il faut bien se refaire un peu ! Pourtant, le syndicat de votre entreprise le dit lui-même, vous n'ignoriez pas vos lacunes chroniques lorsque vous vous êtes précipités sur l'offre. Pourquoi donc avoir accepté un contrat sur le dos des électeurs et de la démocratie, alors que vous saviez que cela tournerait au fiasco ?